

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRODUITS AUX PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

VENDEUR

La société ATELIER E.C.R.1, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé ZI PORT SEC – 11, rue du Commerce – Cellule 3 à REIMS. Contact :
- Par Téléphone : 03.26.61.33.16 (du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00),
- Par Courrier : ATELIER E.C.R.1 / ZI PORT SEC – 11, rue du Commerce – Cellule 3 à REIMS (51100),
- Par email : info@ecr1.com

CLIENT

Acheteur professionnel qui achète des Produits au Vendeur et qui bénéficie des prestations de service proposées par ce dernier. On entend par Acheteur professionnel, toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

COMMANDE

Document utilisé par le Client pour procéder à l'achat de Produits. Il précise notamment les quantités de Produits achetés, le Prix et les éventuelles remises, les pénalités applicables en cas de retard de paiement, les modalités de livraison des Produits, la date ou les délais de livraison des Produits. La Commande doit être acceptée par le Vendeur qui en retournera un exemplaire au Client.

PRODUITS

L'ensemble des Produits proposés à la vente par le Vendeur, à savoir : Emballages, Cartonnages personnalisés, principalement à base de papier et de carton . Ces Produits sont conformes à la réglementation en vigueur en France et en Europe et ont des performances compatibles avec les usages des Clients.

ARTICLE 2 - INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES COMMUNIQUÉES AU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication des présentes Conditions Générales de vente en vue de procéder à l'achat de Produits auprès du Vendeur, préalablement à toute émission de Commande.

ARTICLE 3 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Vendeur fournit les Produits au Client. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des achats de Produits réalisés par le Client.
Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

A compter de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des Produits achetés par le Client, à l'exclusion de tout autre document. En conséquence, ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toute nature, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre le Vendeur et le Client.

Le Client déclare avoir accepté les présentes Conditions Générales dans leur intégralité avant tout achat de Produits.

Les présentes Conditions Générales de vente ont une durée d'une année à compter de leur acceptation par le Client. Elles pourront faire l'objet de modifications ultérieures, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, la version applicable à l'achat de Produits par le Client étant celle en vigueur à la date de l'acceptation de la Commande par le Vendeur dans les conditions figurant ci-dessous.

ARTICLE 4 - PROCESSUS D'ACHAT DES PRODUITS

Le Client procède à l'achat des Produits via :

1. La présentation au Vendeur de la quantité et de la nature des Produits souhaités.
Le Vendeur effectuera alors une étude de faisabilité dans les meilleurs délais et établira un devis qu'il transmettra au Client.
2. L'acceptation du devis personnalisé établi par le Vendeur et des présentes conditions générales.
3. Le renseignement ou la mise à jour d'une fiche Client selon le modèle annexé aux présentes avec transmission d'un relevé d'identité bancaire et d'un extrait K-Bis de moins de 3 mois.
4. L'émission d'une ou des Commande(s) établie(s) sur la base du devis personnalisé et selon le modèle annexé aux présentes. Elles seront adressées par le Client au Vendeur au fur et à mesure des besoins du Client.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation de la Commande par le Vendeur, renvoi d'un exemplaire de la Commande au Client et encaissement par le Vendeur de l'intégralité du prix des Produits.

Les Conditions Générales de vente et les Commandes forment un ensemble indivisible. En tout état de cause, les Conditions Générales de vente ne sauraient constituer une commande ou mettre à la charge du Client une obligation de commander des Produits.

ARTICLE 5 - PRIX DES PRODUITS

Les Produits sont fournis prix en vigueur figurant sur le devis personnalisé communiqué par le Vendeur au Client au jour de l'acceptation de la Commande par le Vendeur.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces prix sont fermes et non révisibles pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le devis personnalisé.

Toute modification du prix devra être acceptée par les deux parties et constatée dans un écrit.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT DES PRODUITS

Les factures sont établies par le Vendeur et adressées à la comptabilité du Client en un (1) exemplaire unique, dès la livraison des Produits. Elles devront mentionner les caractéristiques des Produits et être accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires à la vérification du bien-fondé de leur contenu.

Après acceptation de la Commande, un acompte sera versé par le Client dans les conditions suivantes :

- Pour les Clients dits « référencés » (détenteur d'un compte client) :
 - En cas de commande inférieure à 10.000 € : aucun acompte et règlement de la totalité à facturation.
 - En cas de commande supérieure ou égale à 10.000 € : Un acompte de 30 % après acceptation de la Commande et règlement du solde à facturation.
- Pour les autres Clients :
 - Un acompte de 50 % après acceptation de la Commande et le règlement du solde à facturation.

Tous les paiements sont effectués en Euros et par virement à l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture ou de la demande d'acompte correspondante.

Dans l'hypothèse où la date de paiement ainsi calculée n'est pas un jour ouvré bancaire, le paiement sera effectué le premier jour ouvré bancaire suivant. Tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des pénalités calculées au taux de dix (10) fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance. En outre, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros. Enfin, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la Commande effectuée par le Client.
Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 7 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur conserve la propriété des Produits jusqu'à complet paiement du prix en principal et accessoire par le Client. A ce titre, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les Produits demeurés impayés en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'endroit du Client.

ARTICLE 8 - LIVRAISON DES PRODUITS

Le Vendeur s'engage à ce que les Produits livrés soient en tout point conformes à la Commande, aux règles de l'art, aux obligations légales et réglementaires et aux normes françaises et européennes en vigueur. Le Vendeur répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance des Produits.

Le Vendeur procédera à la livraison des Produits au Client selon les modalités définies dans les Commandes correspondantes.

Le délai de livraison indiqué à la Commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

En conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra donner lieu au profit du Client à :

- Dommages et intérêts et/ou,
- Annulation de la Commande.

En cas de Produits manquants, détériorés ou non conformes aux règles de l'art ou à la Commande, le Client devra formuler les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq (5) jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec avis de réception.
Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

ARTICLE 9 - ASSURANCE

Le Vendeur déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre de la vente des Produits.

ARTICLE 10 - SUSPENSION/RÉSILIATION

10.1 - SUSPENSION

Le Vendeur ou le Client peut suspendre l'exécution de ses obligations lorsqu'il est manifeste que l'autre Partie n'exécute pas ses obligations dans les délais et conditions prévus dans la Commande et que les conséquences de cette inexécution portent préjudice à la partie lésée. Toute suspension doit faire l'objet d'un préavis raisonnable et être notifiée dans les meilleurs délais.

10.2 - RÉSILIATION

Sans préjudice du droit de demander l'indemnisation du dommage et/ou du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales ou des Commandes, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit, des Conditions Générales et/ou des Commandes.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être engagée lorsque l'inexécution ou le retard pris dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans le contrat de vente ou les présentes conditions générales sont dus à un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement échappant au contrôle du Vendeur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation par le Vendeur, au sens de l'article 1218 du code civil.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Les relations contractuelles entre le Vendeur et le Client sont régies par le droit français. Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation des présentes Conditions Générales de vente et des Commandes qui en découlent, ou plus généralement de la relation commerciale entre le Vendeur et le Client, non résolue à l'amiable, sera soumise aux juridictions compétentes de la ville de REIMS (51100).

ARTICLE 13 - ELECTION DE DOMICILE

Pour les besoins des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la Commande. Toute modification devra être signifiée à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, afin de lui être opposable.

ARTICLE 14 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les relations contractuelles entre le Client et la Société ATELIER E.C.R.1 sont régies par les documents suivants, classés dans l'ordre hiérarchique croissant suivant :

- Les Conditions Générales de vente et leurs annexes éventuelles (dont le modèle de Commande et de fiche client)
- Les Commandes
- Les Devis personnalisés

Signature du Client « Bon pour acceptation » et Date